



Novembre 2018

Jacques Vollmer

Elu CHSCT Ouest 06 16 83 43 24



Laurence Couve

RS CHSCT OUEST 06 03 05 80 55



Sandrine Mavéraud

DS Occitanie 07 76 58 69 71



Déclaration des membres de la CFE CGC métiers de l'emploi Occitanie au CHSCT Ouest du 13 novembre

Les membres du CHSCT Ouest de la CFE-CGC Métiers de l'emploi Occitanie tiennent à alerter la Direction sur la pression que subit actuellement à Pôle Emploi l'encadrement de proximité, intermédiaire et supérieur.

Dans notre région, plusieurs encadrants, de réseau ou de fonctions support ont, ou ont eu, des arrêts de travail dont le lien avec l'activité professionnelle ne saurait être mis en doute car reconnu par avis médical comme conséquences du stress au travail.

Nous rappelons à la Direction, l'obligation de sécurité de l'employeur « l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs » article L4121-1 du code du travail.

Les injonctions permanentes,
la dictature des indicateurs,
un calendrier des changements à mettre en œuvre de plus en plus serré,
la remise en cause individuelle des méthodes de management

rendent le travail des encadrants de Pôle Emploi de plus en plus difficile et stressant et peuvent conduire à l'épuisement professionnel.



Le CHSCT Ouest s'est engagé depuis quelques semaines dans un groupe de travail dédié à l'analyse et à la prévention des Risques PsychoSociaux.

Les membres de la CFE CGC métiers de l'emploi du CHSCT Ouest renouvellent, dans ce cadre, leur souhait de passer des constats aux propositions concrètes et aux engagements de la direction en termes de prévention, en prenant notamment en compte le risque inhérent à l'encadrement.